

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-061

Objet: Abrogation de la décision n°2024-001 en date du 04 janvier 2024 relative à une convention de formation avec ORSYS pour une action de formation intitulée: « SharePoint Online, concepteur avancé »

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU le code de la Commande Publique et notamment ses articles R2122-1 à 2122-11

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2024-001 en date du 04 janvier 2024 relative à la convention de formation avec ORSYS, pour une action de formation intitulée : « SharePoint Online, concepteur avancé »

CONSIDÉRANT que la décision n°2024-001 doit être abrogée à cause du départ de l'agent,

DÉCIDE

Article 1: D'abroger la décision n°2024-001 en date du 04 janvier 2024 relative à une convention de formation avec ORSYS, pour une action de formation intitulée : « SharePoint Online, concepteur avancé ».

Article 2: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 22/01/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240122-DEC_2024_061-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024 Acte affiché du 31/01/2024 au 01/04/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire « Mairie » 2 place de l'Hôtel de Ville » BP 50 051 » 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél.: 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 •relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr